

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point d'étape sur les mesures prises par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole

A l'issue d'une nouvelle cellule vigilance crues qui s'est tenue ce vendredi matin, Christophe BÉCHU, maire d'Angers, président d'Angers Loire Métropole, a fait un point d'étape sur les mesures mises en place par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

Evolution de la situation

A 11h00, le niveau de la Maine est de 6,28 m. D'après les projections, il atteindra 6,39 m demain à 13h00. La situation sera réévaluée dans la journée et une nouvelle communication sera diffusée ensuite.

A date, la Ville d'Angers estime qu'environ **5 000 Angevins sont touchés directement par la crue**, avec de l'eau dans leurs habitations ou à proximité immédiate.

Transports en commun

De nouvelles modifications de circulation vont être mises en place à partir de samedi.

Pour le tramway :

- **La ligne A du tramway** circulera, d'une part, entre Foch – Maison Bleue et Roseraie et, d'autre part, entre Jean Moulin et Avrillé Ardennes. Les stations Capucins, CHU – Hôpital, Berges de Maine, Saint-Serge – Université, Centre de Congrès et Hôtel de ville ne seront plus desservies.
- **La ligne B du tramway** circulera, d'une part de Belle Beille Campus au Quai et, d'autre part, du Centre de Congrès à Monplaisir. Les stations Doutre, Molière et Ralliement ne sont plus desservies. Une navette assurant la correspondance est maintenue.

- La circulation de **la ligne C du tramway** reste interrompue.

Pour les bus :

- Les lignes de bus fonctionneront selon une offre adaptée et particulièrement les lignes 2 (Saint-Barthélemy - Beaucouzé), 3 (Avrillé - Ponts de Cé) et 7 (Avrillé - Saint-Sylvain - Saint Aubin la Salle).
- Les lignes express sont inchangées.
- La ligne de nuit est interrompue.

Consultez le site irigo.fr pour plus d'informations.

Point d'étape sur la voirie

Le Pont de la Haute-Chaîne fait l'objet d'une surveillance constante sur site de la part des agents de la Ville d'Angers. Son ouverture est adaptée en temps réel en fonction des niveaux de vigilance.

Rappel des sites déjà fermés :

- *Parking du Quai*
- *Parking de la Patinoire*
- *Parking Molière*
- *Parking Larrey*
- *Promenade de Reculée et son secteur*
- *Parking du Héron Carré*
- *Le pont de Verdun (sauf pour les cyclistes et les piétons)*
- *Promenade de La Baumette*
- *Rue Jacques Bordier*
- *Boulevard Marc Leclerc*
- *Rue du Cornet*
- *Parking Saint-Serge – Université*
- *Rue Thiers*
- *Rue Maillé*
- *Rue de la Tour des Anglais (l'accès au CHU continue de se faire par la rue Ollivier)*
- *La circulation Boulevard du Ronceray sera bloquée entre la rue Beaurepaire et la rue Godard Faultrier*
- *Le périmètre entre le Quai Gambetta, la rue Boisnet et le Boulevard Ayrault*
- *Au nord de l'avenue de la Constitution, et de la rue du Maine, les rues Poirier-Coutansais, Docteur Bonhomme et René Rouchy seront interdites à la circulation.*
- *Voies sur berge entre l'échangeur Jean Moulin et le pont de Basse-Chaîne dans les deux sens de circulation*

- *Avenue Jean Joxé*
- *Rue du Maine*
- *Avenue Besnardière*
- *Rue Edgar Pisani*
- *Boulevard Carnot et Boulevard Ayrault*
- *Rue Montrieux (entre la rue Robert Lefort et la place Ney)*
- *Rue Villemorge (entre la rue Robert Lefort et la place Ney)*
- *Rue du Pré-Pigeon (entre la place Ney et la rue Florent Cornilleau)*
- *Rue Menelick*
- *Rue Ernest Mourin (entre la rue du Maine et la rue Besnardière)*
- *Rue Renou (entre l'avenue Besnardière et la rue Hatais)*
- *Quai Félix Faure (entre le boulevard Ayrault et la rue Richard Lenoir)*
- *Place Hérault*
- *Rue du Commerce*
- *Rue Boisnet*
- *Rue du Mail (entre le quai Gambetta et la rue Chevreul)*
- *Quai Gambetta*
- *Rue du Port de l'Ancre*
- *Place Molière*
- *Rue Plantagenêt*
- *Mail de la Poissonnerie*
- *Rue de la Poissonnerie*
- *Rue Parcheminerie*
- *Rue Val de Maine*
- *Rue Bodinier*
- *Rue Baudrière*
- *Rue de l'Oisellerie*
- *Rue de l'Aiguillerie*
- *Rue Chaperonnière*
- *Boulevard Henri Arnauld (la sortie du Boulevard du Bon Pasteur vers le pont de la Basse-Chaine reste accessible)*
- *Rue Beaurepaire (de la Maine à l'Eglise de la Trinité, circulation possible place de la Laiterie)*
- *Rue Parcheminerie*
- *Rue de Rennes*
- *Place François Mitterrand*
- *Quai Félix Faure*
- *Avenue des Droits de l'Homme*
- *Avenue de la Constitution*
- *Place Ney*
- *Rue Boreau (de la place Ney jusqu'à l'intersection rue Lebon / rue Saint-Samson)*
- *Rue de Belfort (de la place Ney jusqu'au croisement avec la rue Florent Cornilleau)*
- *Le parking Saint-Serge Mitterrand est fermé.*

Des coupures d'électricité ciblées et limitées pour la sécurité des Angevins

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole sont en lien permanent avec les équipes d'Enedis. Des coupures ciblées ont été effectuées hier sur certains secteurs de la ville pour des raisons de sécurité, dans le seul secteur de la Cale de la Savatte. La Police municipale a prévenu les Angevins concernés.

Les îlots sous surveillance n'entraînent pas à ce stade d'intervention d'Enedis pour mettre en œuvre ces coupures.

Christophe BECHU, maire d'Angers, président d'Angers Loire Métropole, réunira la cellule vigilance crues samedi et dimanche à 9h30.